



☎ +33 (0) 4 93 21 95 01

WWW.FR-CMS.COM

✉ INFO@FR-CMS.COM

**FRENCH RIVIERA CLASSIC & SPORT  
LES 10 ET 11 JUIN 2017  
STADE ALLIANZ RIVIERA DE NICE**

# GUIDE DE L'EXPOSANT

FRENCH RIVIERA CLASSIC & SPORT  
1, avenue des Pins - Le Front de Mer B  
06200 - Nice (France)

☎ +33 (0) 4 93 21 95 01 - FAX. +33 (0) 4 93 83 52 11

✉ info@fr-cms.com

www.fr-cms.com

## INFORMATIONS GENERALES

PAGES 3 A 8

1. Lieu
2. Accès au site
3. Horaires
4. Montage et démontage
5. Stationnement
6. Assurance
7. Droit d'image

## MON STAND

PAGES 9 A 16

1. Votre espace
2. Cahier des charges sécurité incendie
3. Règle accessibilité handicapés
4. Animation sur stand

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

PAGES 17

1. Badge exposant
2. Parking
3. Invitations
4. Réductions

## SERVICES & NUMEROS PRATIQUES

PAGE 18

## OPTIONS

PAGE 19 A 24

## FORMULAIRE A RETOURNER

PAGE 23

## PLAN DU STAND A RETOURNER

PAGE 25

**DATE LIMITE DE COMMANDE**  
**10 mai 2017**

## 1- LIEU

ALLIANZ RIVIERA  
BOULEVARD DES JARDINIERS  
06200 NICE

☎ +33 (0) 4 93 21 95 01  
✉ INFO@FR-CMS.COM  
WWW.FR-CMS.COM

## 2- ACCES AU SITE



**PAR AVION** Aéroport Nice Côte d'Azur puis prendre M6202 en direction de Bd des Jardiniers puis suivre panneaux Allianz Riviera.

**PAR TRAIN** Gare de Nice Saint-Augustin – puis prendre le bus 9 direction Nice La Plaine jusqu'à la station Comté de Nice. Marchez jusqu'à l'arrêt Amboise puis prendre un bus de la ligne 11 en direction de Centre Commercial Saint Isidore. Arrivée à proximité du Stade

**PAR BUS** Ligne 11

**PAR VOITURE** depuis autoroute A8  
sortie 50, Nice Promenade depuis Marseille / Lyon  
sortie 51, Centre administratif Nice Saint Augustin depuis Monaco / Italie

## Circulation dans l'enceinte du stade

Les dispositions du code de la route sont applicables dans l'enceinte du stade. Notamment pour rappel :

- respecter les sens de circulation et les priorités aux carrefours,
- la vitesse est limitée à un rythme de marche dans l'enceinte de l'Allianz Riviera.

## 3- HORAIRES

### Horaires d'ouverture

DATES	HORAIRES	
	Exposants	Visiteurs
Samedi 10 juin 2017	8h00 - 20h30	10h00 - 20h00
Dimanche 11 juin 2017	9h00 - 22h00	10h00 - 19h00

Le salon est accessible aux exposants munis d'un badge durant les horaires indiqués uniquement.

## 4- MONTAGE ET DEMONTAGE

### Horaires de montage et démontage

Les horaires de montage et démontage des stands doivent **être strictement** respectés.

Type de stand	MONTAGE		DEMONTAGE	
	Dates	Horaires	Dates	Horaires
Tous types de stands	Vendredi 9 juin	8h00 - 20h00	Dimanche 11 juin	19h00 - 22h00
			Lundi 12 juin	08h00 - 17h00

**Il sera interdit de démonter votre stand dimanche avant 19h00.**

**Les stands installés sur les extérieurs devront être démontés impérativement le dimanche soir. Tout retard entrainera une facturation de 500 € HT**

**L'Allianz Riviera devra être impérativement libéré le lundi 12 juin à 17h00.**

### Montage

#### **BUREAU D'ACCUEIL DU SALON**

Chaque zone du Salon (Automobilia, Auto et moto moderne et collection, Expositions, vente aux enchères, Parvis Extérieur) aura un bureau d'accueil. **Vous devez vous présenter à ce bureau avant de commencer votre installation.** Si vous avez des sous-traitants qui réalisent le montage de votre stand, merci de nous prévenir en amont de leur présence afin que notre équipe leur permette d'accéder au site. Ces sous-traitants doivent eux aussi se présenter au bureau de la zone où votre stand est installé.

**MISE A DISPOSITION DES EMBALLAGES**

Les exposants pourront commencer l'installation de leur stand le vendredi 9 juin à 8h00.

Les opérations finales de montage, y compris le nettoyage, devront être terminées le vendredi 9 juin à 20h00. Les engins de manutention (chariot, diable, transpalette, etc...) ne seront plus autorisés à rentrer dans l'Allianz Riviera à partir du vendredi 9 juin 19h00. Tous les déchargements de dernière heure devront s'effectuer à la main.

Le déchargement des camions se fera sur le parvis et le transport jusqu'au stand, et vice-versa. Ils doivent être pris en charge par l'exposant.

**STOCKAGE DES EMBALLAGES – ENLEVEMENT DES DECHETS**

Vous devez prendre en charge le stockage de vos emballages vides que vous souhaitez réutiliser au moment du démontage. Aucun stockage sur le site n'est autorisé.

**Tout stockage à l'intérieur des stands comme dans les allées est formellement interdit.**

Les emballages à jeter (caisses, cartons, etc...) seront déposés dans un conteneur mis à votre disposition par l'organisation.

**Livraison colis**

L'acheminement de vos colis sur votre stand pendant la période de montage sont de votre responsabilité et en aucune manière sous celle de l'Allianz Riviera ou de l'Organisateur.

**Attention : l'Allianz Riviera ou l'Organisateur ne sont pas habilités à réceptionner vos livraisons ou signer les bons de livraison. Il appartient à l'exposant d'être présent ou représenté à l'arrivée des colis.**

<b>HORAIRE DE LIVRAISON</b>	
Pendant le montage	Pendant la manifestation
Vendredi 9 juin 2017 : De 9h00 à 19h00	Samedi 10 juin 2017 : de 9h00 à 10h00
	Dimanche 11 juin 2017 : de 9h00 à 10h00

**ADRESSE DE LIVRAISON**

**Salon FRENCH RIVIERA CLASSIC & SPORT**

**Nom du stand - Stand n°**

**Nom contact - Téléphone contact**

**ALLIANZ RIVIERA**

**Boulevard des Jardiniers**

**06200 NICE**

**Recommandation : Nous vous recommandons de laisser une personne en permanence sur votre stand afin d'éviter les vols éventuels en phase de montage et de démontage.**

## Démontage

### LIBERATION DES EMPLACEMENTS

Le démontage débutera le dimanche 11 juin de 19h à 22h00 et pourra se poursuivre le lundi 12 juin de 8h00 à 17h00. Aucun stand ne pourra être démonté avant dimanche 11 juin 19h.

Tous les matériels et décors devront impérativement être enlevés de l'Allianz Riviera **le lundi 12 juin au plus tard à 17h**. Dans le cas contraire, toutes les installations et structures de décoration seront déposées et mises en décharge par l'Organisateur, par les entreprises désignées, aux frais, risques et périls de l'exposant.

Les emballages seront toujours considérés vides et aucune réclamation ne sera admise pour pertes ou vols des objets, outils, accessoires, etc. qui pourraient s'y trouver.

Aucun véhicule ne pourra pénétrer dans l'Allianz Riviera à partir du lundi 12 juin à 17h00.

### REMISE EN ETAT

L'exposant doit restituer l'emplacement de son stand débarrassé de tous les éléments et de tous les déchets.

Une pénalité forfaitaire de 300€ HT/m3 de déchet pourra être facturée si cette consigne n'est pas respectée.

Les dégâts constatés lors du montage et du démontage des stands seront facturés à l'exposant, responsable également de ses prestataires (décorateurs, installateurs, entrepreneurs...).

L'état des lieux dégage l'exposant de toute responsabilité en cas de dégâts sur la surface de son stand et les prestations loués à l'organisateur après son départ. Il est réalisé à la demande de l'exposant lors de la remise en état auprès de l'Accueil Exposants. La remise de ce document par votre prestataire lors du démontage est une garantie supplémentaire. Dans le cas contraire, et en cas de dégâts, la facture est adressée à l'exposant.

Sans état des lieux de sortie, l'Organisateur se réserve le droit de décider d'une facturation sans accord ni constat de l'exposant.

**Conseil** : si vous faites appel aux services d'un décorateur extérieur à votre société, assurez-vous que son devis comporte bien les notions de "pose" et de "dépose" et d'enlèvements des déchets. Si l'indication n'y figure pas, imposez-la.

**Recommandation** : Nous vous recommandons de laisser une personne en permanence sur votre stand afin d'éviter les vols éventuels en phase de montage et de démontage

## 5 - STATIONNEMENT

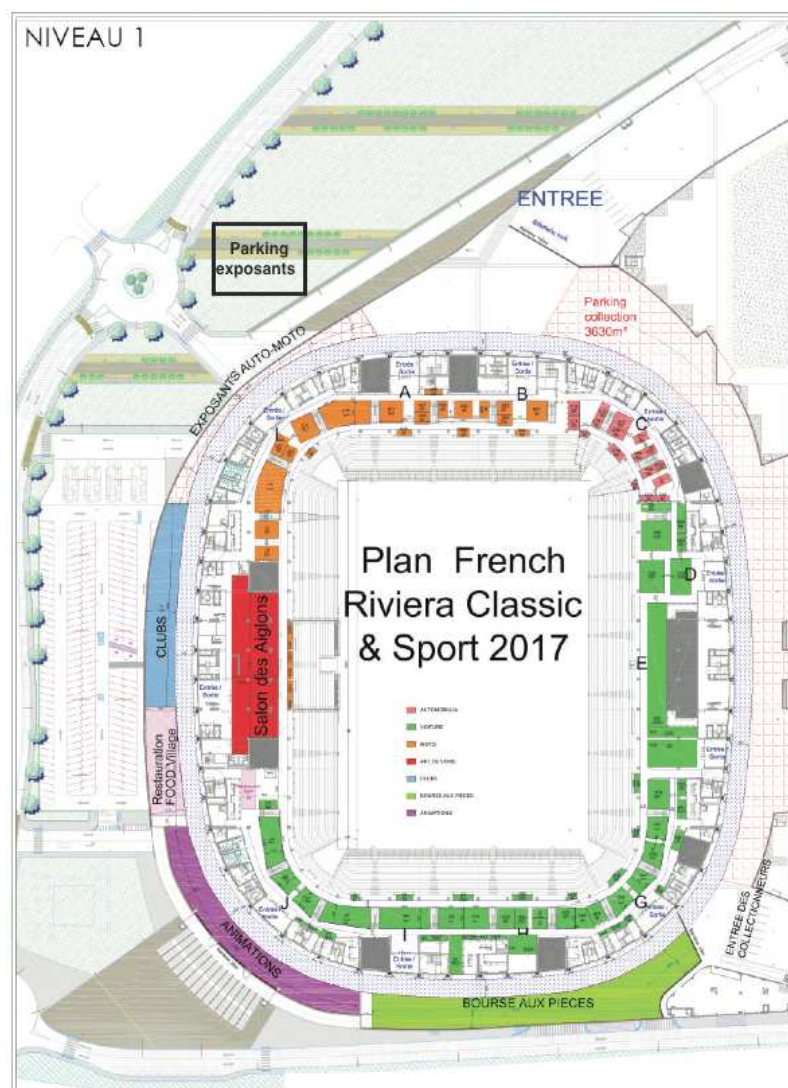
### PENDANT LE MONTAGE ET LE DEMONTAGE

Vous pourrez décharger et charger des éléments et la marchandise de votre stand dans l'enceinte de l'exposition. **Vous ne devez cependant pas gêner les voies de circulation, et donc vous stationner après déchargement au parking exposant..**

### PENDANT LE SALON

Un parking exposant vous sera réservé à proximité immédiate du lieu d'exposition, au parking P1 (voir plan).

Les parkings sont gratuits pour les exposants et les visiteurs sur le site de l'Allianz Riviera.



MOTORFAIR SA

1 AVENUE DES PINS – FRONT DE MER B – 06200 NICE

Tel : +33 (0) 4 93 21 95 01 Fax : +33 (0) 4 93 83 52 11 Site web : <http://www.fr-cms.com> e-mail : [info@fr-cms.com](mailto:info@fr-cms.com)

## **6 - ASSURANCE**

L'organisateur souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile pour les dommages pouvant lui incomber causés aux tiers et aux exposants.

Cette assurance ne couvre pas :

- les dommages causés aux tiers par les exposants,
- le vol, l'incendie, la destruction et la détérioration des matériels et produits exposés,
- les frais engagés pour le Salon (déplacement, hébergement, ...)

L'exposant doit obligatoirement souscrire une assurance individuelle garantissant sa responsabilité civile pour les dommages commis aux tiers. Il a la faculté de souscrire toute assurance pour couvrir ses propres dommages.

De convention expresse, la non souscription par l'exposant d'une assurance individuelle le prive de tout recours contre l'organisateur pour les risques visés aux paragraphes précédemment.

Les exposants ont la possibilité de souscrire auprès de l'organisateur une assurance complémentaire destinée à couvrir la valeur réelle de leurs biens exposés sur le stand.

Si la valeur des biens existants dépasse la somme garantie par l'Organisateur ( contrat d'assurance fourni à la demande de l'exposant), l'exposant a la possibilité de contracter une assurance complémentaire pour la différence entre le montant de ses biens existants et celui déjà garanti par l'Organisateur.

Toute annulation de participation intervenant moins de 75 jours avant l'évènement ne donnera droit à aucun remboursement.

## **7 - DROIT A L'IMAGE**

Les exposants autorisent l'organisateur à mettre leurs renseignements sur fichier informatique et à les diffuser sur tous nos supports de promotion et de communication du Salon comme le catalogue qui sera remis gratuitement à chaque visiteur.

Toute photo qui serait prise lors de la manifestation par les organisateurs peut être utilisée sur des supports de communication et de promotion du salon.



## 1- VOTRE ESPACE

### Règlement général des stands

Les exposants doivent laisser les emplacements qu'ils occupent dans l'état où ils les auront trouvés.

Il est interdit de clouer, visser, coller sur les structures accueillant la manifestation. L'exposant est lui-même responsable de ses prestataires.

Il est interdit de modifier les structures des stands en déposant ou en cachant tout ou partie des éléments.

Il est absolument interdit de procéder à :

- tous travaux touchant les circuits électriques et téléphoniques, les monte-charges et les canalisations.
- tous percements de trous pour accrochages ou scellements.
- la dépose de portes.

Les exposants doivent respecter les diverses servitudes (incendie R.I.A., extincteurs, coffrets électriques, sorties de secours, etc.) ainsi que les règles générales de sécurité et d'hygiène (se reporter au Règlement).

Il est demandé aux exposants d'utiliser le matériel adéquat pour fixer leurs structures.

**Les dommages liés à l'inobservation des clauses ci-dessus seront intégralement facturés à l'exposant. L'exposant est lui-même responsable pour ses prestataires.**

Le montage et le démontage terminés et l'emplacement du stand libéré de tous les éléments constitutifs (déchets, détritiques), l'Organisateur effectuera à la demande de l'exposant ou de son décorateur un état des lieux. Il dégage l'exposant de toute responsabilité en cas de dégâts sur la surface et les prestations louées après son départ.

### Installations et aménagements particuliers

Les exposants peuvent aménager leur stand selon leur goût à condition de ne pas porter préjudice à l'esthétique de la manifestation et aux stands voisins et après validation du comité d'organisation.

Les exposants désirant réaliser des installations particulières ou des modifications sur les prestations fournies, n'ont l'autorisation d'effectuer des travaux qu'après validation de leur projet par l'Organisateur : une demande écrite accompagnée du dossier complet (description, plans et dessins du projet) doit être adressée à l'Organisateur au plus tard le 20 mai 2017.

Les aménagements et/ou décorations des emplacements loués que l'exposant souhaiterait ajouter doivent être dûment autorisés par le comité d'organisation. Ils sont effectués sous son contrôle aux frais de l'exposant ou de son prestataire et ne doivent en aucun cas entraîner de détérioration des locaux. Tout dégât constaté sera facturé à l'exposant.

Concernant les machines présentant potentiellement un caractère de dangerosité, vous devez contacter l'Organisation.

### Remarques

L'Organisateur établit l'implantation de l'ensemble des stands. Il pourra à tout moment et en cas de nécessité modifier l'importance ou la situation des stands.

Les exposants ne sont pas autorisés à sous-louer ou partager leur stand sans l'accord de l'Organisateur. Une sous-location ou partage sera facturée en supplément à l'exposant principal 350 € HT (comprenant la signalétique...) Ils ne pourront en aucun cas, disposer des surfaces aux alentours de leur stand. Pour toute demande supplémentaire, veuillez contacter l'Organisateur.

## Votre réservation d'espace

Pour les stands dans les espaces intérieurs pro « Auto, Moto », votre réservation comprend :

- Votre espace d'exposition tel que défini sur votre bon de commande.
- Signalétique de votre stand \*
- Accréditations exposant
- 10 invitations\*
- Une place de parking dans le parking exposant,
- L'inscription dans le guide du visiteur et sur le site internet du salon
- Frais de gestion de votre dossier.

**! attention !** – Pour rappeler la riche histoire des marques, les stands de véhicules modernes doivent contenir un minimum de 1 véhicule de collection de la marque pour 1 à 3 véhicules modernes, 2 pour plus de 3 véhicules modernes.

Pour les stands dans les espaces intérieurs « Automobilia », votre réservation comprend :

- Votre espace d'exposition tel que défini sur votre bon de commande
- Signalétique de votre stand \*
- Accréditations exposant
- 10 invitations\*
- Une place de parking dans le parking exposant,
- L'inscription dans le guide du visiteur et sur le site internet du salon
- Frais de gestion de votre dossier.

Pour les stands dans les espaces extérieurs, votre réservation comprend :

- Votre surface d'exposition nue
- Signalétique de votre stand \*
- Accréditations exposant
- 10 invitations\*
- Une place de parking dans le parking exposant,
- L'inscription dans le guide du visiteur et sur le site internet du salon
- Frais de gestion de votre dossier.

**! attention !** - le branchement électrique n'est pas compris dans votre stand (voir options).

Après le 1<sup>er</sup> juin, les commandes pour les branchements électriques ne pourront plus être réalisées.

\* Sauf contre-indication indiquée précédemment sur le bon de commande ou dans le devis

## 2 – CAHIER DES CHARGES SECURITE INCENDIE

En tant qu'exposant, vous devez connaître et suivre les principales obligations réglementaires du Salon concernant la sécurité contre les risques d'incendie et de panique.

Pour information, les principaux textes de références sont les suivants :

- Code de la construction et de l'habitation
- Arrêtés du 25 juin 1980, 21 juin 1982, 6 janvier 1983, 23 janvier 1985 et 18 novembre 1987 ainsi que leurs modifications. Ces documents sont disponibles notamment auprès des Journaux Officiels - 26, rue Desaix - 75227 Paris.

En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter le chargé de sécurité désigné par l'Organisation, Mme Christine Renaudo (RESOLUTION – Tel: 04 93 81 58 31 – [contact@resolution06.fr](mailto:contact@resolution06.fr)).

### Obligations des exposants

Les exposants et locataires de stands doivent respecter les dispositions réglementaires suivantes :

Ils doivent informer le Chargé de Sécurité, qui sera présent dès le montage de la manifestation, de tout problème de sa compétence.

Les aménagements doivent être achevés lors de la visite de réception par la Commission de Sécurité. Toutes dispositions doivent être prises pour que celle-ci puisse les examiner en détail.

Dans chaque stand, l'exposant ou son mandataire qualifié doit être présent lors de cette visite.

Il doit tenir à la disposition des membres de la Commission tous renseignements (procès-verbaux de réaction au feu, ...) concernant les aménagements des stands.

**Les exposants ou locataires de stands souhaitant utiliser des moteurs thermiques ou à combustion, des lasers ou tout autre produit dangereux doivent en effectuer la demande à l'organisateur UN MOIS AVANT L'OUVERTURE AU PUBLIC, soit le 10 mai 2017, AU PLUS TARD.**

Les matériaux exposés ou à la vente peuvent être présentés sur les stands sans exigence de réaction au feu en quantité limitée (nous consulter).

**Tout stand présentant des véhicules auto ou moto doivent avoir sur leur stand des extincteurs, à la charge de l'exposant.** Pour toute information (nombre, type d'extincteur) renseignement Résolution – Tel: 04 93 81 58 31 – [contact@resolution06.fr](mailto:contact@resolution06.fr)

## Aménagements et décoration

Les matériaux utilisés pour les aménagements et la décoration des stands sont réglementés.

La classification française ou équivalence européenne (norme EN 13 501-1) est la suivante :

### REACTION AU FEU

Classification française	Norme européenne	Qualité
<b>M0</b>	<b>A1 ou A2</b>	<b>INCOMBUSTIBLE</b>
<b>M1</b>	<b>B</b>	<b>NON INFLAMMABLE</b>
<b>M2</b>	<b>C</b>	<b>DIFFICILEMENT INFLAMMABLE</b>
<b>M3</b>	<b>D</b>	<b>MOYENNEMENT INFLAMMABLE</b>
<b>M4</b>	<b>E</b>	<b>FACILEMENT INFLAMMABLE</b>

#### Sont autorisés :

- les matériaux ayant reçu un classement de réaction au feu après essais dans un **laboratoire agréé français ou européen** (LCP, CSTB, LNE, SNPE, LCRB ou INERIS) et accompagnés d'un Procès-Verbal en cours de validité délivré par le laboratoire (P.V. à réclamer à votre fournisseur) ;

- les matériaux bénéficiant d'un classement conventionnel :

M 0 = métal, verre...

M 3 = bois et dérivés (massif, contreplaqué, latté, particules et fibres) d'épaisseur supérieure ou égale à 18 mm

#### **ATTENTION ! :**

Les Procès-Verbaux précisent dans quelles conditions d'utilisation le classement est valable :

- au sol, sur les murs, en plafond ...

- pose libre, tendue, collée ...

- sur support : M 0 non isolant, bois d'épaisseur supérieure à 19 mm ...

Les ossatures, cloisonnements et moquettes des stands doivent être constitués de matériaux de catégorie M 3 minimum.

Les tentures et tissus tendus doivent être de catégorie M 2 minimum. **Les panneaux et banderoles fixés sur les parois**, dont la surface totale est inférieure à 20 % de la surface des parois du stand peuvent être présentés sans exigence de réaction au feu.

**Les panneaux et banderoles flottants** dont la surface est supérieure à 0,5 m<sup>2</sup>, les guirlandes, les vélums et matières plastiques doivent être de catégorie M 1 minimum (ou entièrement collés sur des supports de catégorie M1 minimum).

**Les tissus recouvrant les tables, tréteaux et présentoirs** horizontaux doivent être de catégorie M1 minimum. **Les nappes en papier sont interdites.**

Les certificats de réaction au feu et d'ignifugation doivent être fournis par l'exposant au plus tard lors du montage des stands.

**Les végétaux artificiels ou séchés** sont autorisés en quantité limitée.

Les stands doivent être construits sur un seul niveau (sauf dispositions à soumettre à l'organisateur).

Les inscriptions de couleur verte et blanche ensemble sont interdites.

### **Balisage et moyens de secours**

a) Les moyens de secours (extincteurs, RIA, commandes de désenfumage...) doivent rester visibles et accessibles.

b) Les constructions et aménagements ne doivent pas cacher les inscriptions signalant les dégagements ou cheminements d'évacuation (sortie, sortie de secours).

### **Dimensions des stands**

Les exposants sont tenus de respecter les limites de leurs emplacements et de ne pas empiéter sur les allées de circulation intérieures et la voie d'accès des secours qui ceinture le stade, dès l'ouverture de la manifestation au public.

### **Véhicules et matières combustibles**

**Les réservoirs des véhicules** et moteurs présentés doivent être vidés et munis de bouchons à clé ou d'un autre dispositif empêchant l'ouverture.

**Les cosses des batteries** d'accumulateurs doivent être protégées de façon à être inaccessibles.

**Les stockages de bois**, papier, carton, emballages divers sont interdits dans les espaces d'exposition.

**L'utilisation de gaz combustibles** est interdite et celle des liquides inflammables est réglementée (nous consulter).

### **Structures et objets en élévation**

L'implantation de chapiteaux, tentes et structures pouvant recevoir plus de 18 personnes est soumise à des autorisations administratives (nous consulter). De même, la présentation d'objets pouvant présenter des risques pour les personnes en cas de chute ainsi que les mesures de sécurité envisagées doit être signalées à l'organisateur.

### **Protection du public**

Toutes les présentations et démonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant.

Les organes en mouvement, les surfaces chaudes, les pointes, les tranchants, doivent être soit protégés par un écran ou un cater rigide, solidement fixé, et bien adapté, soit placés en retrait d'au moins 1 mètre des circulations.

Le public doit être tenu à l'écart des aires de présentation en évolution.

## Installation électrique

**L'exposant est responsable de l'installation électrique à partir du tableau électrique livré sur son stand.**

Il est interdit de modifier les caractéristiques techniques dudit tableau (emplacement, disjoncteur, fusibles, etc.).

**L'exposant est tenu de respecter les règles de sécurité précisées par les textes officiels, et notamment :**

a) le tableau électrique doit être accessible en permanence.


b) **il est interdit d'utiliser :**

- des câbles isolés pour une tension inférieure à 500 volts, ce qui interdit notamment le câble HOVHII (scindex),
- des épissures (les câbles doivent être correctement fixés),
- des connections non protégées par des boîtes de dérivation genre "plexo",
- des fiches multiprises, seuls sont autorisés les blocs multiprises avec cordon,
- des lampes à décharge non conformes à la norme NFC 15150.

c) **Il est recommandé d'utiliser** du matériel de Classe II (deux) double isolation, symbole 

Les appareils de classe I (un), symbole  doivent être reliés à la terre.

d) **Les projecteurs halogènes** doivent

- être situés à 2,25 m de hauteur minimum
- fixés solidement en position horizontale,
- éloignés de tous matériaux inflammables,
- équipés d'écrans de sécurité en verre ou en matière équivalente (les grilles métalliques ne sont plus autorisées),
- alimentés par des câbles conducteurs de 1,5 mm<sup>2</sup> permettant de relier la borne  de l'appareil au conducteur de terre sur le coffret de livraison du stand.

e) **Les guirlandes d'illuminations**

- doivent être constituées de câbles non propagateurs de la flamme (catégorie C2)
- leurs douilles doivent être raccordées de façon inamovible aux conducteurs qui les alimentent,
- les puissances indiquées pour les ampoules doivent être respectées (15 W maxi).

f) **Enrouleurs** : les câbles d'alimentation devront être entièrement déroulés.

g) En dehors des heures d'ouverture de la manifestation, le courant doit être coupé sur les stands.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'organisateur, qui pourra faire procéder à une visite de contrôle des installations avant l'ouverture et pendant la manifestation.

***Les installations relevées non conformes aux règles et normes en vigueur devront être mises en conformité par l'exposant avant l'ouverture de la manifestation.***

**POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA REGLEMENTATION**

**TEL : 04 93 81 58 31- [contact@resolution06.fr](mailto:contact@resolution06.fr)**

### 3 – REGLES D'ACCESSIBILITE DES STANDS AUX PERSONNES HANDICAPEES

#### Accueil du public

La hauteur **d'au moins un** des comptoirs, banques ou guichets doit être accessible aux personnes à mobilité réduite, c'est-à-dire d'une **hauteur maximum de 0,80 m**.

**De plus, le comptoir d'accueil devra posséder, pour permettre le passage des pieds et des genoux d'une personne en fauteuil roulant, un vide en partie inférieure d'au moins 0,30 m de profondeur, 0,60 m de largeur et 0,70 m de hauteur**

#### Stand surélevé par un plancher

Tout stand équipé d'un plancher d'une hauteur supérieure à 4 cm sur lequel le public est invité à monter, devra comporter une rampe d'accès.

Cette **rampe entièrement intégrée au stand** (ne pas empiéter dans l'allée de circulation), devra avoir **une largeur de 1,40 m** et une **pente** inférieure ou égale à **5%**. Toutefois, les valeurs de pente suivantes sont tolérées : de 8% si sa longueur est < à 2 m ou 10% si sa longueur est < à 0,50 m.

Lorsqu'il ne peut être évité, un faible écart de niveau (**2 cm maximum**) peut être traité par un **ressaut à bord arrondi ou muni d'un chanfrein**.

Cette hauteur peut être portée à 4 cm si le ressaut comporte sur toute sa hauteur une pente ne dépassant pas 33%.

#### Handicap visuel

La qualité de l'éclairage, artificiel ou naturel, des circulations doit être telle que l'ensemble du cheminement est traité sans créer de gêne visuelle. Les parties du cheminement qui peuvent être source de perte d'équilibre pour les personnes handicapées doivent faire l'objet d'un éclairage renforcé ou d'un signallement contrasté (bande noir et jaune, plante, ...)

Les informations devront être visibles, lisibles et compréhensibles par les personnes handicapées.

Les supports d'information doivent être contrastés par rapport à leur environnement immédiat.

Les informations portées sur ces supports devront être fortement contrastées par rapport au fond, et les caractères d'écriture devront avoir une hauteur de 15 mm minimum pour les éléments de signalisation et d'information relatifs à l'orientation, 4,5 mm sinon.

Les inscriptions de couleur verte et blanche ensemble sont interdites car réservées à la signalétique de sécurité incendie.

**POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA REGLEMENTATION**

**TEL : 04 93 81 58 31- [contact@resolution06.fr](mailto:contact@resolution06.fr)**

## **4 - ANIMATIONS SUR STAND**

L'Organisateur a établi des normes afin de garantir la bonne tenue du salon et un confort de visite optimal. Toute liberté d'animation est laissée aux exposants sous réserve de l'application des dispositions ci-dessous dans le respect des horaires d'ouverture aux exposants.

**Les prestations qui ne sont pas autorisées :**

- la distribution ou la dépose de prospectus dans l'enceinte du salon (la distribution à l'accueil est une prestation en option proposée dans les produits de communication)
- les animations dans les allées (hôtesse, homme sandwich...),
- les animations musicales,
- les murs d'images doivent respecter un retrait d'un mètre par rapport à la bordure d'allée,

Les prestations réalisées sans autorisation de l'organisateur seront interdites sur place.

**Si vous souhaitez organiser une animation, vous devez en informer l'organisateur pour validation.**

**Si vous souhaitez commander des prestations complémentaires (agencements, mobilier, mobilier de froid, décoration florale, matériel vidéo, machine à café, service de nettoyage auto et moto...), elles doivent être commandées dans les meilleurs délais. Sur site, les prestations commandées seront fournies selon la limite des stocks disponibles et à un prix majoré.**

**D'autres prestations complémentaires (gardiennage, hôtesse, manutentionnaires...) sont disponibles.**

**Pour toutes demandes, merci de vous reporter au catalogue et bons de commande du guide des exposants (voir chapitre « Bons de commande et formulaires).**



## 1 - BADGES EXPOSANTS

Les badges exposants permettent l'accès au salon une heure avant l'ouverture au public.

Obligatoirement nominatifs, les badges exposants sont établis aux noms des personnes présentes sur les stands. **Pour des badges complémentaires prévus sur votre contrat de participation, veuillez nous confirmer le ou les noms des personnes avant le 15 mai 2017 (voir annexe page 24).** Vous pouvez réserver des badges complémentaires au tarif de 10 € / badge (voir options).

## 2 - PARKING

Votre inscription vous donne accès au parking P1 réservé aux exposants (voir plan).

## 3 - INVITATIONS

En tant qu'exposant, vous bénéficiez d'invitations d'entrée pour une journée au salon dans votre contrat de participation. Elles vous seront adressées avant le 31 mai. Des invitations supplémentaires sont disponibles au tarif de 28 € le lot de 4 invitations.

## 4 - REDUCTIONS

Pour faciliter votre venue nous avons conclu des partenariats vous permettant de bénéficier de tarifs réduits :

### REDUCTION HOTELS

Tarifs préférentiels sur une sélection d'hôtels situés à proximité du salon. Consultez le site internet du French Riviera Classic & Sport : <http://fr-cms.com/visiter-infos-pratiques.html>.

### REDUCTION TRANSPORT AERIEN

Tarifs préférentiels sur les vols Air France en allant sur le site :

[www.airfranceklm-globalmeetings.com](http://www.airfranceklm-globalmeetings.com) avec le Code Identifiant : 29545AF

## Organisation

**Bureau d'accueil French Riviera Classic & Sport – 04 93 21 95 01 - 06 14 84 37 01**

**Logistique et relations exposants** – Corinne CHRISTIN

**Partenariats et relations publiques** – Pierre-Guy MORANI

**Animations et expositions** – Thierry FROGET

**Commercial** – Eric TOURNEBOEUF – Maïlie PELLERIN

**Médias** – Claude JULIAN - Maelle

**Catalogue** –

**Piste** : Thierry CARAGLIO

## Services à disposition sur site

### **Commissariat général et Accueil Exposants**

Bureau Organisateur – Ouvert pendant les heures d'ouverture aux exposants

### **Restauration**

Des espaces de restauration seront à votre disposition :

Sur le parvis extérieur : le village Food Zone et la brasserie nissarde .

Dans le salon des aiglons intérieur : le restaurant gourmet « le French Riviera »

### **Parking Exposants**

Le parking sera situé devant le Musée du Sport de l'Allianz Riviera à proximité immédiate de vos stands


Poste de police : Commissariat de Police de Nice-Ouest, traverse de la Digue des Français, 06200 Nice







Tel : +33 (0) 4 97 25 98 00

## 1- AMENAGEMENT DE STAND

Mobilier & accessoires :

Commande à adresser directement à Aktuel : 04 92 60 60 85 - 06 46 41 01 10      mlamirand@aktuel.fr

 61 Route de la Marigarde BP 85271 - 06131 Grasse Cedex Tel : 04 92 60 60 80 - Fax : 04 92 60 03 30 Site internet : <a href="http://www.aktuel.fr">www.aktuel.fr</a>  Contact : Marion LAMIRAND LD : 04 92 60 60 85 - GSM : 06 46 41 01 10 mail : mlamirand@aktuel.fr	<b>SALON FRENCH RIVIERA</b> <b>DATE : 10 et 11 juin 2017</b>														
	Raison Sociale														
	Adresse facturation														
	Tel	Fax													
Nom Exposant N° Stand Etage Contact sur site N° GSM			Mode de paiement Chèque <input type="checkbox"/> Virement <input type="checkbox"/> CB <input type="checkbox"/> N° <input type="text"/> Exp <input type="text"/> Code sécurité <input type="text"/>												
COCHER L'OPTION CHOISIE Livraison Reprise Pour toute livraison ou reprise à heure fixe, additif de 50€ ht (merci d'indiquer l'heure souhaitée) Pour toute demande de livraison à H-2, un forfait de 120€ sera facturé (reprise inclus)			<table border="1"> <thead> <tr> <th>Date</th> <th>Matin/AM</th> <th>A.midi/PM</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </tbody> </table>	Date	Matin/AM	A.midi/PM	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Date	Matin/AM	A.midi/PM													
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>													
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>													
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>													
Retrouvez tous nos produits sur <a href="http://www.aktuel.fr">www.aktuel.fr</a> <b>Indiquer dans ce cadre le matériel complémentaire à ajouter sur la commande</b>															

Désignation	Prix	Qte	Total HT							
1 Table stan blanche 70*70 2 chaises klint blanche autres coloris plateau table dispo 	65,65									
1 Mange debout stan blc 70*70 2 tabourets leaf blanc autres coloris plateau table dispo  autres coloris tabouret dispo 	108,85									
1 table basse stan D70 blanche 2 chauffeuses club blanches autres coloris plateau table dispo  autres coloris chauffeuse dispo 	124,95									
1 comptoir d'accueil avec housse lycra blanc 150*50 H110 Ouvert à l'arrière autres coloris dispo 	123,35									
1 réfrigérateur 120 litres 63*73 H103	81,20									
1 machine Nespresso professionnelle 50 capsules	74,45									
Forfait liv / rep				90,00						
Livraison Heure Fixe	50,00									
Reprise Heure Fixe	50,00									
Livraison dernière minute H-3	150,00									
Suite à votre commande, une confirmation de réservation vous sera transmise Aucun matériel ne sera livré sans paiement avant le jour de la livraison Toute casse ou perte de matériel sera facturée au tarif en vigueur			<table border="1"> <tr> <td>TOTAL HT</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TVA 20,0%</td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL TTC</b></td> <td></td> </tr> </table>		TOTAL HT		TVA 20,0%		<b>TOTAL TTC</b>	
TOTAL HT										
TVA 20,0%										
<b>TOTAL TTC</b>										
			<table border="1"> <tr> <td>Tampon &amp; Signature</td> </tr> </table>		Tampon & Signature					
Tampon & Signature										

**2- EQUIPEMENT DE STAND**

Description	Qté	P.U HT	Prix HT
Moquette		8 €/m2	€
Rail de 3 spots		70 €	€
Pont lumière de 15m2 à 24m2 avec spots HQI		40 €/m2	€
Pont lumière de 25m2 à 49m2 avec spots HQI		37 €/m2	€
Pont lumière de 50m2 à 74m2 avec spots HQI		26 €/m2	€
Pont lumière de 75m2 à 99m2 avec spots HQI		22 €/m2	€
Pont lumière de 100m2 et plus avec spots HQI		18 €/m2	€
Tour totem de 3m de haut avec 3 spots HQI		540 €	€
Structure cloison mélaminé		25 €/m2	€
TOTAL HT			€
TVA (20%)			€
<b>TOTAL TTC</b>			<b>€</b>

**3- ÉLECTRICITÉ ET ARRIVÉE D'EAU**

Description	Qté	P.U HT	Prix HT
Coffret électrique 1KW		200 €	€
Coffret électrique 3KW		250 €	€
Arrivée d'eau	<i>Si intéressé, merci de demander à l'Organisation.</i>		
TOTAL HT			€
TVA (20%)			€
<b>TOTAL TTC</b>			<b>€</b>

Toute demande d'équipement doit être demandée maximum 1 mois avant l'évènement afin de pouvoir préparer les aménagements nécessaires à cette installation. Merci de contacter au plus tôt l'Organisation au 04 93 21 95 01.

## 4 - PERSONNEL

Description	Qté	P.U HT pour les 3 j	Prix HT
Hôtesse ou Hôte / heure*		24,00 €	€
Agent de sécurité – heure de jour**		26,00 €	€
Agent de sécurité – heure de nuit**		32,00 €	€
		<b>TOTAL HT</b>	€
		TVA (20%)	€
		<b>TOTAL TTC</b>	€

\* Prestations de 3 heures minimum.  
\*\*Prestations de 4 heures minimum.

Bon de commande à adresser à l'organisateur

## 5 - SERVICE DE NETTOYAGE ET LUSTRAGE DES VEHICULES

Si vous souhaitez faire nettoyer et lustrer vos véhicules d'exposition les Vendredi 9, Samedi 10 et Dimanche 11 Juin, l'équipe GLOSS-GUARD NICE se tient à votre disposition

### Tarifs

-Pour les exposants à l'intérieur : 10 € le véhicule avec shampoing lustrant à sec, 15 € avec aspiration intérieure

-Pour les exposants à l'extérieur : 15 € le véhicule avec enlèvement de l'humidité + shampoing lustrant à sec, 20 € avec aspiration intérieure

-5 € le véhicule pour une aspiration intérieure

### Pour vos Rendez-Vous

contacter Christian

-par tél : 06 16 40 22 97 - 04.92.01.02.07

-par mail : niceouestmotors@gmail.com

Ce service sera à régler directement auprès de GLOSS-GUARD

<http://www.gloss-guard.com/>

Merci de compléter le nom des personnes à qui remettre les badges exposants (4/stand) nominatifs permettant d'accéder au stade depuis le parking exposant (obligatoire pour les exposants) :

BADGES EXPOSANTS INCLUS DANS VOTRE INSCRIPTION		
NOM	PRENOM	FONCTION

Si vous souhaitez des badges exposants supplémentaires, merci de compléter les tableaux ci-dessous. Vous pouvez également bénéficier du tarif préférentiel de 28,00 € le lot de 4 pour des invitations supplémentaires. Merci de nous indiquer le nombre de lots d'invitations à vous adresser au nom de votre société. A nous adresser avec le formulaire page 26.

SUPPLEMENTS	QUANTITE	P.U. TTC	TOTAL
BADGE(S) EXPOSANT		10 € / BADGE	€
LOT DE 4 INVITATIONS		28 € / LOT DE 4	€
PACKAGE VIP Samedi 10		102 € / PACKAGE	€
PACKAGE VIP Dimanche 11		102 € / PACKAGE	
PRIX TOTAL TTC			€

NOM DES BADGES EXPOSANTS SUPPLEMENTAIRES*		
NOM	PRENOM	FONCTION

\*

Dans la limite de cinq badges exposants supplémentaires par exposant. Dans le cas où vous auriez besoin de plus de cinq badges, merci de contacter l'Organisation au 04 93 21 95 01.

Merci de compléter et de signer ce formulaire de réservation en indiquant le récapitulatif de votre commande, le mode de paiement et vos coordonnées. Seul le paiement validera la commande. Merci de nous renvoyer ce document avant le 15 mai 2017.

## ETAPE 1 : RECAPITULATIF DE LA COMMANDE

	MONTANT TTC	
ÉQUIPEMENT DE STAND		Joindre cette page et page 21
ELECTRICITE ET EAU		Joindre cette page et page 21
PERSONNEL		Joindre cette page et page 22
BADGES ET INVITATIONS		Joindre cette page et page 23
TOTAL		

## ETAPE 2 : MODALITES DE PAIEMENT

- CHEQUE (à joindre par courrier dès l'envoi de ce formulaire)
- VIREMENT BANCAIRE – Indiquer en référence le nom du salon et votre raison sociale  
 RIB : CCM Nice Californie  
 IBAN : FR76 1027 8079 6600 0209 3050 268  
 BIC/SWIFT : CMCIFR2A
- CARTE BANCAIRE (contacter l'Organisation au 04 93 21 95 01 pour l'autorisation de débit)

## ETAPE 3 : FINALISATION DE LA COMMANDE

RAISON SOCIALE	
NOM DU RESPONSABLE	
TELEPHONE	
MAIL	
SIGNATURE ET CACHET (si société)	Le ...../...../2017

Tous les stands doivent être payés à 100% avant l'arrivée du Salon.



*Pour faciliter la mise en place de votre stand, merci de dessiner votre stand avec l'emplacement souhaité pour le boîtier électrique, tente, etc...*

*À retourner à [info@fr-cms.com](mailto:info@fr-cms.com) avant le 20 mai 2017. Passé cette date, nous ne garantissons pas les emplacements du matériel.*

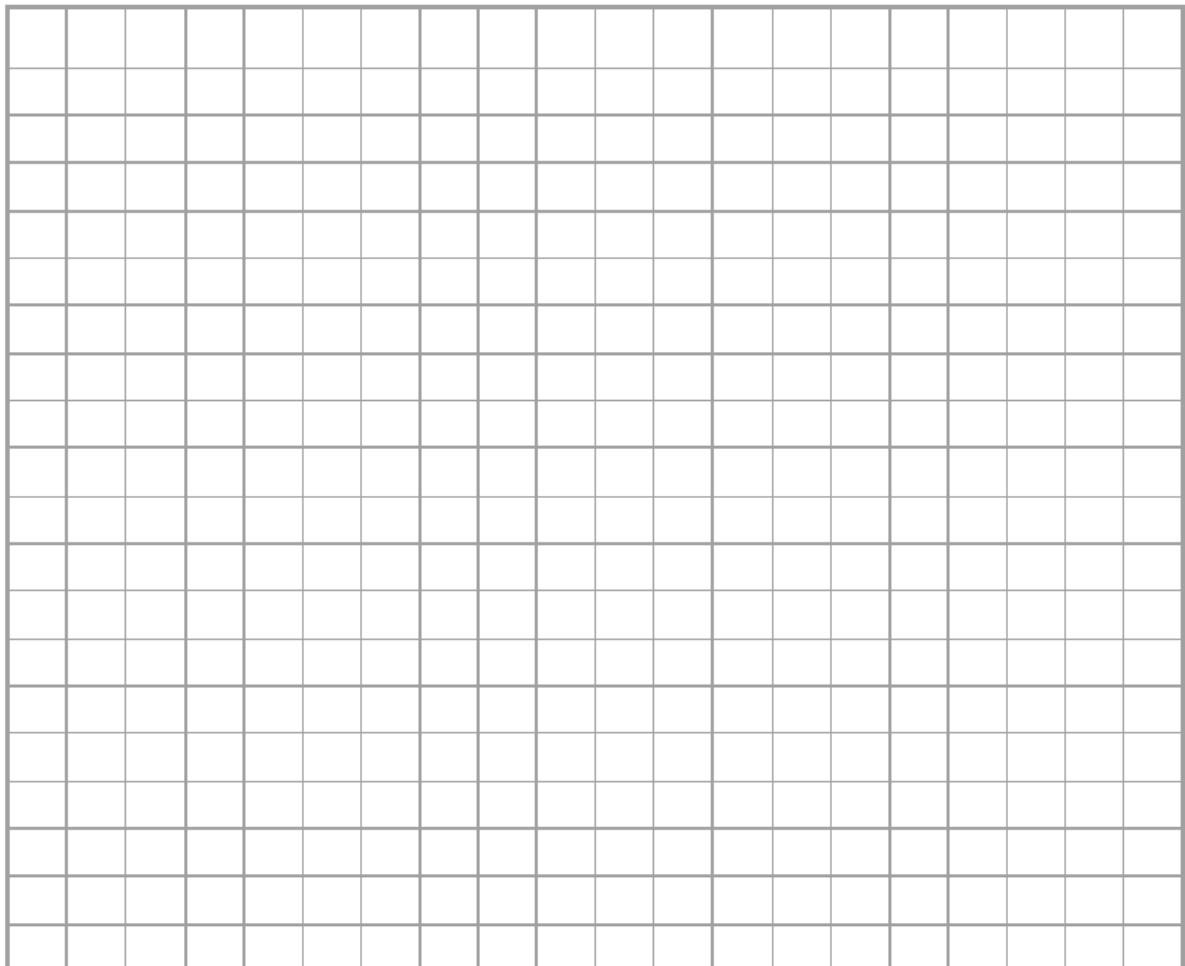
ENSEIGNE :

N° DE STAND :

NOM DU RESPONSABLE MONTAGE :

PORTABLE :

EMAIL :



SIGNATURE DU RESPONSABLE :